



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAL

Le vendredi 27 Février 2026 à 19 heures 30, les membres des Archers du Cœur de Nacre se sont réunis à Luc sur Mer salle de la Baleine, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 7 Février 2026.

L'assemblée est présidée par Luc PHILIPPE, en sa qualité de Président, et le secrétariat est assuré par Thierry BOUQUEREL Secrétaire Général.

L'Association est composée de 35 membres dont 29 d'entre eux ont le pouvoir de voter. Après vérification de la feuille de présence et d'émargement, et la validation des pouvoirs qui ont été donnés par 4 membres, le Président indique que l'assemblée est régulièrement constituée, conformément aux articles 8 et 9 des statuts de l'association(*), et qu'elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

(*)Rappel :

(Article 8 :L'Assemblée Générale de l'association est composée de tous les membres prévus au premier alinéa de l'Article 2, membres actifs à jour de leurs cotisations, membres d'honneur et membres bienfaiteurs. Les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée prennent part aux votes.)

(Article 9 : Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres visés à l'Article 8 est nécessaire.)

Le Président remercie l'ensemble des 14 membres présents à cette assemblée générale extraordinaire.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nouvelles clés connectées pour l'accès au gymnase Chabriac,
- Présentation de la situation financière,
- Modification de l'adresse du club,
- Vote pour approbation du changement de domiciliation du club.

Nouvelles clés connectées pour l'accès au gymnase Chabriac

La Mairie de Luc-sur-Mer a mis en place un nouveau système d'accès au Gymnase Chabriac. Cela permet de contrôler les accès et le sorties du gymnase.

LP
TB

Quatre clés ont été remises au club avec une caution de 80€ par clé.
Luc Philippe, Jean-Luc Delanoé, Gérard Gaillet et Pascal Gauneau en ont chacun une.
Chaque clé est nominative et sous la responsabilité de son possesseur.
Le gymnase doit être refermé après chaque séance.

Situation financière

Le solde du club en banque est de 3 000€.

Changement domiciliation du club

Après examen de la fréquentation du créneau alloué par La Mairie de Douvres-la-Délivrande au gymnase de la Maîtrise Notre Dame, il s'est avéré que les archers utilisant ce créneau étaient trop peu nombreux.
Le bureau a donc décidé de rendre ce créneau comme le demandait à juste titre la Mairie de Douvres-la-Délivrande.

Jean-Luc Delanoé et Daniel Duval ont rencontré Monsieur Lefort, Maire de Douvres-la-Délivrande, et Monsieur Adam, adjoint au Maire, afin de convenir de la restitution du matériel fourni par la mairie de Douvres (14 arcs, 4 paillons et chevalets, flèches).

Il n'y aura plus de créneau de tir à Douvres-la-Délivrande à partir du 1^{er} mars 2026.

Cela implique le changement de domiciliation du club.

La nouvelle adresse du club sera :

Les Archers du Cœur de Nacre
Mairie de Luc sur Mer
45 rue de la Mer
14530 Luc sur Mer

Vote pour approbation du changement de domiciliation du club

La proposition de changement de domiciliation est soumise au vote.

Nombre de votants : 14 présents et 4 pouvoirs

15 voix pour
3 voix contre

La proposition est acceptée.

Aucun autre point n'est soulevé, la séance est levée à 20 heures 10.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, et le Secrétaire.

Le Président,



Le Secrétaire,

